

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 1<sup>er(e)</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 1<sup>ère</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. ...Paul LAIN.....M. Trouche..... désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 1<sup>ER(E)</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	19
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	4
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	81
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	<b>53</b>

*Signature* 1<sup>er</sup> tour

**ONT OBTENU :**

- M <u>Christophe DUPRAT</u> .....	81	voix
- M .....		voix

**M. christophe DUPRAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1<sup>er(e)</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

*Signature*

Le secrétaire de séance

*Signature*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 2<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par  
MMes... Navailles & DAMET .....  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs .....	22
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître .....	8
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	74
	53

**MAJORITE ABSOLUE**

**ONT OBTENU :**

- M <u>RAYNAL Franck</u> .....	74	voix
- M .....		voix

**M... RAYNAL Franck ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 3<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 3<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par  
MM. M. e..... *BOZDAG*..... *Fatiha*..... *Christelle*..... *Botton*.....  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs.....	15
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	8
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	81
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <i>Salla Berry</i> .....	81	voix
- M .....		voix

M. *SALLA BERRY*  
proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 4<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 4<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. Isabelle Lani & Anne Lepine  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs.....	20
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	82
<b>MAJORITE ABSOLUE</b> .....	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>Madame Alexandra Siarri</u> .....	82	voix
- M .....		voix

**Mme Alexandra Siarri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 5<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

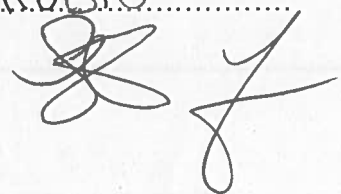
Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 5<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par  
MM. ....JULIETTE PEREZ et ALEXANDRE RUBIO.....  
désignés en qualité de scrutateurs.



**ELECTION DU OU DE LA 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	20
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	83
	53

**MAJORITE ABSOLUE**

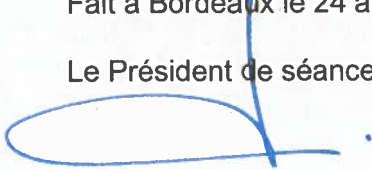
**ONT OBTENU :**

- M <u>POIGNONEC</u> .....	83	voix
- M .....		voix

**M... POIGNONEC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 6<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 6<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. FETOUH Rad et RIVIERES Bastien désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	19
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	82
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>LABARDIN Michel</u> .....	82	voix
- M .....		voix

M... LABARDIN Michel  
proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 7<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 7<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. POULAIN - M. Trouche .....  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 7<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104.....
- A déduire : bulletins blancs	16.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	6.....
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	82.....
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53.....

**ONT OBTENU :**

- M <u>mes. FABRE Catherine</u> .....	82 voix
- M .....	voix

**M. mes. FABRE Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 8<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 8<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. DANET et NAVAILLES désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	27
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	7
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	80
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>Christian BAGATE</u> .....	80	voix
- M .....		voix

**M. Christian BAGATE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 9<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

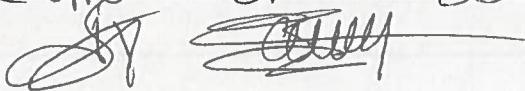
Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 9<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par  
MM. *ue*..... *Saliba*..... *Edo*..... *Chudella*..... *Coston*.....  
désignés en qualité de scrutateurs.



**ELECTION DU OU DE LA 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	21
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	8
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	75
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

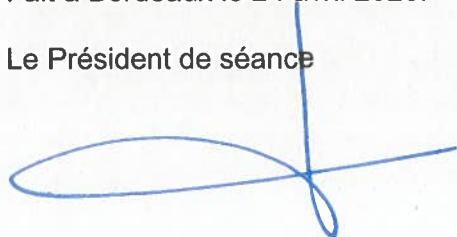
**ONT OBTENU :**

- M <i>Lamarque</i> .....	75	voix
- M .....		voix

**M. LAMARQUE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 10<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 10<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. Anne LERINE et Nathalie RATU .....  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	22
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	79
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <sup>re</sup> <u>BEATRICE SABOURET</u> .....	79	voix
- M .....		voix

M. me SABOURET  
proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 11<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 11<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. JUJETTE PEREZ et ALEXANDRE RUBIO désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	29
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	<del>72</del>
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>POULLIAT</u> .....	72	voix
- M .....		voix

M... POULLIAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 12<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 12<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. FETOUH Raouf et RIVIERES Bastien  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	20
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	82
	53

**MAJORITE ABSOLUE**

**ONT OBTENU :**

- M <u>LAMBERT Jérôme</u> .....	82	voix
- M .....		voix

M...LAMBERT Jérôme ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est  
proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 13<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 13<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. POULIQUEN ..... TROUCHE .....  
désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	16
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	09
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	79
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- Mme <u>Fatima BOZDAG</u> .....	79	voix
- M .....		voix

**M... Fatima BOZDAG  
proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

**ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 14<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 14<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM.<sup>es</sup> ..... NAVAILES ..... et ..... DANET ..... désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 14<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	18
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	8
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	78
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>GIACOMETTI</u> ..... <u>Yohann</u> .....	78	voix
- M .....		voix

M... GIACOMETTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 15<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 15<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Falton BOZDAG Shutab Colton désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs.....	17
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	9
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	78
	53

**MAJORITE ABSOLUE**

**ONT OBTENU :**

- M <u>Pescina</u> .....	78	voix
- M .....		voix

M... PESCINA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 16<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 16<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. .... Anne LEPINE et Basile RAMU ..... désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 16<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs.....	22
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	79
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <sup>me</sup> Anne Laure CHAZEAU.....	79	voix
- M .....		voix

**M. me CHAZEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 16<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 17<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 17<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. JUJETTE PEREZ et ALEXANDRE RUBIO désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 17<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs	28
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	83
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

**ONT OBTENU :**

- M <u>CABRIILLAT</u> .....	83	voix
- M .....		voix

M... CABRIILLAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 17<sup>ème</sup> Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 24/04/2026

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 18<sup>ème</sup> Vice-président(e)  
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 24 avril 2026, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 18<sup>ème</sup> Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

M. le Président de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. F. TAVH Nail, R. VIERES Bostie désignés en qualité de scrutateurs.

**ELECTION DU OU DE LA 18<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)**

**1er TOUR DE SCRUTIN**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	104
- A déduire : bulletins blancs.....	25
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître.....	2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	77
<b>MAJORITE ABSOLUE</b>	53

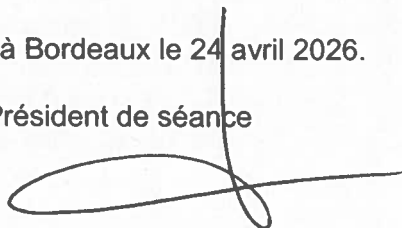
**ONT OBTENU :**

- M <u>N. JIKAN</u> <u>Pierre d. Gaska</u> .....	77	voix
- M .....		voix

**M. N. JIKAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 18<sup>ème</sup> Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 24 avril 2026.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026